

Dieu et César

Lecture d'introduction – Matthieu 22 : 15 - 22

Après lecture des huit versets : si nous avons des routes, des services d'urgence, des fonctionnaires, des enseignants, une gestion de nos déchets, des forces armées et des hôpitaux publics, c'est parce que César prélève des impôts à sa population civile. Selon les paroles du Seigneur : César a ce droit, ce privilège, de prendre une partie de nos salaires pour financer les services publics.

Le commun des mortels paie le tribut proportionnellement au salaire annuel que chacun génère. Le citoyen contribue également via les taxes à la consommation et les divers frais encaissés par nos sociétés d'état (SAQ, Loto-Québec, Hydro-Québec, etc.).

Depuis que nous sommes tout jeunes, on nous rappelle que ça fait partie du **contrat social** qui permet le bon fonctionnement de notre société. Sans ça, nous dit-on, le pays aurait les allures du *Far West*.

Lorsque les frères et sœurs citent le verset 21, ils mettent souvent l'emphasis sur la première moitié du verset, à savoir « *Rendre à César ce qui lui appartient* ». Mais ils vont passer rapidement, voire négliger la seconde partie du verset, qui est de « *Rendre à Dieu ce qui est à Dieu* ». À mon humble avis, c'est de loin la partie la plus importante du verset.

Avant de poursuivre plus loin, j'aimerais seulement faire quelques petits rappels cordiaux quant à la vie en Église, la vie du Corps local :

- C'est n'est pas un club social
- C'est n'est pas une activité hebdomadaire
- C'est n'est pas un moment qui est conditionnel au beau temps (*sens propre et figuré*)
- C'est n'est pas une œuvre de bienfaisance
- C'est n'est pas un spectacle

Mais la communion fraternelle est plutôt une **pièce centrale et vitale** à notre marche avec le Seigneur et à notre discipulat i.e., se bâtir comme disciple de Jésus-Christ.

1 Thessaloniens 4:1 nous conjure de marcher de **progrès en progrès**. Tout seul, c'est très difficile d'y arriver, voire même impossible.

Lorsqu'on s'isole, on a moins tendance à aiguiller de nouvelles personnes à Christ et de répandre la Bonne Nouvelle. On ne se confie plus et on ne se console plus. On ne s'entraide plus.

Le verset **Matthieu 22:21** est un fondement à notre discipulat commun. Ce verset nous **indique la direction à prendre**, nonobstant les possibles abus de nos Césars contemporains. De tels abus envers l'Église ne datent pas d'hier. Par exemple, au premier siècle : le sanhédrin et le pouvoir romain ont ensemble persécuté et emprisonné nos aïeux dans la foi.

Les premiers disciples de Jésus-Christ ont été confronté à ce dilemme, puis c'était toujours la même question qui revenait : est-il mieux de s'objecter pacifiquement à quelques hommes impies (*en position d'autorité*) ou bien défier Dieu et des membres du Corps local ?

Le Nouveau Testament nous donne la réponse à cette question, particulièrement dans les Actes des Apôtres :

Faire la lecture d'Actes 4:18-20 et d'Actes 5:29-30

Si nous sommes chrétiens aujourd'hui, c'est parce que nos parents dans la foi ont désobéi à César quand il le fallait.

De façon plus générale : on comprend que celui qui persécute l'Église s'en prend directement au Seigneur Dieu. Le Nouveau Testament est notre feuille de route pour nous guider dans nos marches avec Dieu. C'est sans équivoque. *Ne cherchons pas de réponses ailleurs.*

Lorsqu'un pasteur, un conseil d'Anciens ou bien un conseil d'administration d'une église s'écroule devant les abus de César, tôt ou tard, ces mêmes responsables d'églises poseront une discrimination envers certains membres de leurs églises. *Je suis sûr que certains exemples vous viennent déjà en tête (ex : passeport vaccinal, de septembre 2021 à avril 2022).*

Jacques 2:9 nous enseigne que si un frère ou une sœur s'adonne au favoritisme en faveur de certains membres et au détriment d'autres membres, *alors* cette personne **commet un péché**.

En plus de l'apparition d'inégalités au sein des églises, les abus de César peuvent affecter le contenu des prédications ainsi que certaines activités propres à l'église chrétienne.

* Il ne faut pas se le cacher, le pasteur typique d'aujourd'hui **se restreint énormément dans le contenu de ses messages**. Quelques exemples : on n'aborde plus ou rarement le véritable salaire du péché, ce qu'est un mariage sain, les notions de perdition et de seconde mort, d'exposer les œuvres et stratégies de l'Ennemi face à l'église et bien d'autres sujets sont devenus tabous au fil des années. On veut toujours jouer *safe*, on ne veut pas déplaire au monde. Surtout les bons donateurs (dîme)...

Matthieu 5:13 – « Vous êtes le sel de la terre. Mais **si le sel perd sa saveur**, avec quoi la lui rendra-t-on ? Il ne sert plus qu'à être jeté dehors, et foulé aux pieds par les hommes. ». Remarquez que, dans un premier temps, le sel irrite la peau, et ensuite, il guérit la blessure : la désinfecte et la purifie. Mais si le sel perd de ses vertus, **à quoi sert-il ?** C'est l'inéluctable conséquence lorsqu'on dilue et charcute le Nouveau Testament.

* Au niveau des activités proscrites : un très bon exemple ici, au pays, est l'interdiction de pratiquer des **thérapies de conversion**, sous peine d'amende et même d'emprisonnement. Ici, César s'est donné le droit de monitorer nos activités pour ensuite punir ceux qui continuent à les pratiquer. Jusqu'à envoyer des faux frères pour piéger les pasteurs... À la lumière du verset 21 de notre passage d'aujourd'hui, César vient alors se mêler des affaires qui appartiennent à

Dieu et à Ses enfants. Selon notre autorité finale, qui est la Parole de Dieu, nous pouvons en conclure que César va trop loin. *C'est inacceptable !*

Depuis l'année 2020, César s'en est pris à notre liberté divine de se réunir sans quota ni discrimination, s'en est pris à notre liberté d'expression quant au contenu des prédications ainsi qu'à notre liberté de s'entraider, « *en présentiel* », peu importe les circonstances. À cet effet, on se rappellera de la contrainte des « **bulles familiales** »... Donc, trois droits divins, inaliénables aux yeux de Dieu, qui ont été bafoués pour des motifs purement **idéologiques**.

On pourrait se demander : est-il possible, pour la majorité des églises, de renverser la vapeur et de briser cette laisse autour de leurs cous ? La réponse est **oui** et elle est très simple :

****Abandonner la possibilité d'émettre des crédits d'impôts aux donateurs et de payer leurs taxes comme toute autre organisation. Renoncer aux privilèges fiscaux en échange d'une liberté chrétienne.** L'église paie son juste tribut à César sans rien recevoir de spécial en retour. L'État n'a donc pas d'emprise sur cette église. L'incorporation d'une église est aussi envisageable. L'État fonctionne sur le principe de « donnant-donnant » : il nous donne une faveur et en échange, on doit obéir à ses dictats **même si ça va à l'encontre de la Parole de Dieu**. Historiquement, c'est de cette façon que l'Ennemi fut capable d'étendre son bras dans nos églises. Les privilèges fiscaux sont un cheval de Troie au bénéfice de l'Ennemi.

2 Corinthiens 9:7-8 : « Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte; car **Dieu aime celui qui donne avec joie**. Et Dieu peut nous combler de toutes sortes de grâces, afin que, possédant toujours en toutes choses de quoi satisfaire à tous nos besoins, **nous ayons encore en abondance pour toute bonne œuvre** ». **Un chrétien donne avec joie sans rien attendre en retour. Il le fait pour la gloire du Seigneur et pour le bénéfice du Corps local.**

Je n'ai pas besoin de vous convaincre qu'une **église-maison** est à l'abri des contraintes qu'imposent César aux églises ayant pignon sur rue. C'est dans ce contexte qu'une véritable **formation de disciples**, à l'image d'un grand marathon, peut réellement avoir lieu. C'est dur de se former et de se bâtir lorsque nos mains et nos pieds sont liés.

Je terminerai en rappelant un de mes passages préférés :

1 Thessaloniens 4 : 11-12 - « et à mettre votre honneur à vivre tranquilles, à *vous occuper de vos propres affaires*, et à travailler de vos mains, comme nous vous l'avons recommandé, en sorte que vous vous *conduisiez honnêtement envers ceux du dehors*, et que vous *n'ayez besoin de personne*. »

Wyatt Belk, 2022